



CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONESTIES 81640

DELIBERATION N° 2025D04
SEANCE du 21 FÉVRIER 2025

Le vingt et un février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, DUCROS Alexandre, FAUGERES Karine, FRAYSSINET Sylvie, BLANC-ANTES Danielle.

Absents excusés (2) : DURAND Joelle, LEQUEUX Jean-Louis.

Pouvoirs (1) : LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de séance : Sylvie FRAYSSINET

2025D04 : CESSION DE LA PARCELLE BC0034

M. BOUYSSIERE Arnaud a rencontré M. GOULESQUE afin de soumettre une proposition d'achat de la parcelle BC0034 d'une surface de 70,28a pour un montant de 400 €.

Cette parcelle est mitoyenne avec d'autres, propriété de M. BOUYSSIERE, et ne peut faire l'objet d'aucune valorisation par la Commune.

Aussi, il vous est proposé de donner une suite favorable à sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la cession de la parcelle BC0034 à M. BOUYSSIERE Arnaud pour un montant de 400 €. Les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.
- Autorise M. le Maire à établir et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Denis MARTY

